



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**U**n Plan d'Utilisation Rationnelle de l'Eau (PURE\*) proposé aux entreprises et piloté par les pouvoirs publics

À l'occasion de la révision de l'arrêté cadre sécheresse, la **Préfecture du Puy-de-Dôme** a souhaité tenir compte des efforts de réduction des consommations d'eau déjà réalisés par certains industriels et en encourager d'autres. Le PURE doit ainsi comporter d'une part un diagnostic précis de toutes les consommations d'eau du site et de l'ensemble des rejets associés et d'autre part les actions de réduction des prélèvements et de diminution des rejets à envisager de manière graduée en fonction des niveaux de restriction qui peuvent déboucher sur des mesures plus pérennes.

**LES ÉTAPES**

**2006** Mise en œuvre d'un PURE par 12 ICPE\* du Puy-de-Dôme de manière volontaire ou imposée par arrêté préfectoral. Mesures comprenant : sensibilisation du personnel, amélioration du suivi des volumes prélevés et des rejets dans le milieu, limitation des utilisations (report d'opérations, renforcement du recyclage, etc.), remplacement d'équipements par des équipements plus économes en eau, recherche et répara-

**OBJECTIF :**  
**Pérenniser  
la réduction  
des consom-  
mations  
d'eau**



*De nombreuses entreprises engagées avec la Préfecture dans le PURE*

tion des fuites sur les réseaux d'alimentation, réutilisation des eaux en sortie de station de traitement interne.

**2021**

- Révision de l'arrêté, introduisant des possibilités d'adaptation des restrictions pour les établissements s'engageant à actualiser ou à réaliser ces PURE. Incitation des ICPE consommant plus de 40 000 m<sup>3</sup>/an à s'engager dans la démarche.
- Groupes de travail pour converger sur les objectifs à atteindre et création d'un outil pour aider les entreprises à élaborer les PURE. Test de la matrice chez certains industriels avec l'accompagnement technique de la CCI\* Puy-de-Dôme.

**À partir de 2022**

Instruction des PURE par les services d'inspection (DREAL, DDPP\*) en lien avec la DDT\* pour garantir une équité de traitement en tenant compte des autres enjeux présents sur les ICPE (risques accidentels, qualité de l'air, gestion des déchets).

**PROCHAINE ÉTAPE**

Réflexion sur la généralisation des échanges sur les



**ADEME**



AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

**« Les PURE constituent de formidables outils de communication interne pour sensibiliser le personnel et anticiper la réorganisation de la production sur toute la chaîne. »**

bonnes pratiques entre industriels (déjà en œuvre au sein du Club de l'Eau de la CCI). Développement d'une approche englobant également les économies d'énergies pour capitaliser sur les points de convergence. Reprise de la démarche PURE à travers les Plans de Sobriété Hydriques (PSH) qui sont demandés à toutes les ICPE consommant plus de 7000 m<sup>3</sup>/an au niveau de la région AURA\*.

**LES RÉSULTATS**

- 23 PURE validés, 7 en cours d'élaboration.
- **À moyen terme, économies d'eau effectivement réalisées de 25 à 70% à production équivalente** grâce une variété d'actions : suppression des circuits ouverts, remplacement des tours aérofrigorifères par des systèmes de refroidissement « secs », réduction des fréquences de purges ou de vidange, mise en circuit fermé ou semi-ouvert des process, constitution de réserves d'eau en dehors de l'étiage, etc. ●